

RÉDUCTION À 0 % DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES RETARDS DE PAIEMENT

Dans la foulée des mesures exceptionnelles prises en lien avec la COVID-19, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures annonce que le taux d'intérêt applicable aux retards de paiement a été réduit à 0 % et que les pénalités associées à ces défauts ont également été abolies.



Cette mesure, confirmée à l'occasion de la séance du conseil du 7 avril 2020, a pour conséquence de laisser plus de liquidité à court terme dans les poches des contribuables qui seraient dans l'impossibilité d'acquitter une facture, de droits de mutation par exemple, ou un versement antérieur de taxes foncières. La Ville souhaite aider les citoyens et entreprises en cette période difficile pour tous.

C'est donc à compter du 10 avril que le calcul des intérêts est suspendu, jusqu'à ce que le conseil municipal réévalue la situation en juin. Pour les sommes qui étaient dues avant le 10 avril 2020, les intérêts et pénalités ont été calculés jusqu'au 9 avril inclusivement, selon les taux en vigueur avant la réduction à 0 % du taux d'intérêt.

RAPPEL

Rappelons que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures permet le paiement du compte de taxes en quatre versements égaux sans intérêt et que le versement initialement dû le 24 avril a été reporté au 16 octobre 2020. Les prochains versements devront être effectués aux dates suivantes: le 26 juin, le 28 août et le 16 octobre 2020.

Nous vous demandons de privilégier le paiement par l'entremise des services en ligne des institutions financières plutôt que par chèques, afin de diminuer la manipulation et ainsi que les risques de contagion. Tel qu'annoncé dans le Mot du Maire de mars dernier, certaines institutions financières n'avaient pas encore d'entente avec la Ville et ne permettaient donc pas le paiement en ligne des taxes municipales, des démarches sont en cours pour remédier à la situation, notamment avec les banques CIBC et HSBC.

Pour toute question, bien vouloir nous contacter par courriel à tresorerie@vsad.ca ou appeler au 418 878-2955.

Merci de votre collaboration
Le Service de la trésorerie